



Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports, et de l'Engagement Associatif

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Président de la République et du Ministère de la Jeunesse et des Sports
Reconnue d'utilité publique le 9 juillet 1958

Comité Départemental de Maine et Loire

Siège administratif : Maison des Sports 7, rue Pierre de Coubertin B.P.43527
49136 Les Ponts de Cé cedex

Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire 2018 Samedi 2 Février 2019

Présents : 33

Représentés : 40

Total : 73 adhérent(e)s présent(e)s et représenté(e)s

Lieu : La Changerie, BEAUCOUZE

Début : 10 h 00

Allocution du Président :

Le Président Hervé OZO, nous présente les vœux du Comité et remercie les adhérent(e)s présent(e)s de leur participation.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Après lecture des différents documents : Statut, Règlement intérieur et règlement cercles ; les modifications portent sur la mise en conformité des statuts avec le décret de 2013, un rajeunissement sur certains articles, notamment :

1-article 9-1 : mise en place d'une subdélégation, si un membre reçoit plus de 3 pouvoirs .

2-article 10 : 15 membres au lieu de 20

3-article 16 : élection du bureau

- - Un Président délégué
- - Un Vice-président au lieu de deux

et quelques points à préciser, dans les règlements, notamment :

1-article 3 : cotisations

Possibilité pour des sympathisants d'adhérer uniquement au Comité avec cotisation proportionnée.

Modification des Statuts :

Question : Si la fédération prononce la radiation d'un membre adhérent du comité, qu'elle est la réponse du Comité ?

Réponse : Le Comité statut seul, en fonction du dossier de l'adhérent.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des présent(e)s et des représenté(e)s.

Modification du Règlement intérieur et du Règlement « cercles »

Aucune question

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des présent(e)s et des représenté(e)s.

Élections ns au u CA, suite à ces s modifications de statuts :

A l'issue des votes statutaires, le Comité d'Administration s'est réuni et vote pour élire en son sein, un Président délégué et un Vice-président.

Douze membres du conseil d'administration étant présents, le vote peut avoir lieu car l'article 12 des statuts fixe le quorum au tiers de sa composition, celle-ci étant de 14 membres au jour du vote.

– Président Délégué :

Un seul président se présente : M. Antoine BITEAU. Le conseil décide de voter à main levée car il y a un seul candidat. **M. Antoine BITEAU est élu à l'unanimité.**

– Vice président :

Deux candidats se présentent : Mrs Jean-Pierre GEINDREAU et Noël BLEU. Étant donné qu'il y a 2 candidats le vote se déroule à bulletins secrets. M. Noël BLEU obtient 9 voix, M. Jean-Pierre GEINDREAU obtient 2 voix. Il est constaté 1 bulletin nul. M. Noël BLEU est donc élu à la majorité absolue.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral

◆ POINT sur les EFFECTIFS

Les effectifs de l'année 2018, arrêtés à 155 dont 24 femmes, sont stables par rapport à l'année précédente.

Toutefois il est à noter que sur les adhérents il y a très peu de nouvelles adhésions. En effet, à chaque promotion, nous envoyons un courrier de présentation du Comité avec félicitations mais en retour nous avons peu ou prou de réponses positives.

Là encore je pense que l'action des présidents de Cercle demeure essentielle et c'est à travers eux que doivent se faire les adhésions et ceci à travers les remises officielles de la décoration.

◆ Les SUBVENTIONS

Les subventions en 2018 sont en baisse par rapport à l'année précédente à savoir que nous avons eu 1000 € (au lieu de 1600) pour la réalisation de nos challenges. Ceci est dû au fait que nous ne sommes plus éligible au CNDS. Notre subvention provient du BOP 219 (Budget Opérationnel de Programme)

Par ailleurs nous avons eu une subvention de 1000 € au titre du FDVA 2 (Fond de Développement de la Vie Associative) pour la mise en valeur du CD 49 à travers son engagement.

En revanche, la Fédération a prévu de faire voter au prochain congrès l'augmentation de 1 € de la part fédérale de la cotisation alors qu'elle ne met en place aucune action. Inutile de dire que notre région votera contre.

Le CONGRES NATIONAL 2018

Le Congrès 2018 s'est déroulé à BORDEAUX. Organisé par le Comité de Gironde, cela a été un congrès qui s'est déroulé dans une atmosphère très pesante et sur le plan des travaux cela a été une catastrophe. En effet nous nous retrouvons avec un président élu qui est loin de faire l'unanimité. En effet 33 comités sont absents.

Le Congrès 2019 est attribué au Maine et Loire de façon cavalière soit dans la cour, lors d'une pause et ceci sans aval du CA Fédéral, en présence du seul vice président délégué, Guy CHAMBRIER. Cette attribution sera confirmée le lendemain en assemblée Générale.

La FEDERATION des MEDAILLES

Notre Fédération fonctionne de façon délétère. Le conseil d'administration est constitué de clans et dirigé par un Président qui n'a pas l'adhésion et qui n'en fait qu'à sa tête. Nous nous en sommes aperçus lors de l'organisation du Congrès 2019.

Finalement l'organisation du congrès nous a été retiré au motif que nous n'avions pas signé la convention d'organisation. Pourquoi ne l'avons pas signée ? La charge financière du repas de gala incombant au comité départemental en ce qui concerne les invités de la Fédération nous sommes partis du principe que « qui commande paye ». Nous l'avons fait savoir au président fédéral qui n'a jamais daigné nous répondre.

◆ CONCLUSION

En conclusion cette année, même si elle a été galère, nous a permis de montrer que nous étions capables d'organiser un grand événement. Malgré cela nous terminons l'année très en colère vis-à-vis d'un président fédéral qui a fait montre de son incapacité à gouverner.

Merci de votre attention

Le rapport est approuvé à l'unanimité des présent(e)s et des représenté(e)s.

Rapport d'activité

1 – Au plan des objectifs :

Comme toujours l'évolution des effectifs reste l'objectif prioritaire : 2013 +13 – 2014 +13 – 2015 progression nulle - 2016 +7, or cette année nous subissons une baisse de 10 ce qui nous donne un effectif de 163 en 2018, nous sommes 155. Je rappelle que tous les ans le Maine et Loire nomme 42 médaillés de bronze a qui nous écrivons et malheureusement très peu nous rejoignent.

- **Activités traditionnelles :**
- Challenge des Jeunes Sapeurs-Pompiers à St MACAIRE
- Challenge du Jeune Bénévole tronqué, faute de candidature, donc remise dans les clubs lors des AG
- **Autres activités :**
- Marathon relais Inter- Entreprises au Lac de Maine
- Tournoi International de Basket minimes à SAUMUR
- Voyage Régional à Planète Sauvage, organisé par le 44
- Congrès UDSP à JARZE
- Journée Mondiale du Bénévolat en Préfecture de Maine et Loire ANGERS : annulée pour cause de Gilets Jaunes et reportée en 2019 et reportée en début 2019
- Soirée des Champions à CHEMILLE

Le Comité a conduit des actions auprès des mairies, des associations ou des collectivités pour faire connaître les différentes manières de récompenser au mieux les bénévoles méritants, soit par la distribution de documents d'informations, soit par des interventions.

2 – Au niveau de l'instance dirigeante :

Le président a participé au congrès national de Fédération nationale qui s'est déroulé à BORDEAUX les 25 et 26 mai 2018. Point Négatif : absence de 33 comités et organisation très moyenne par le comité de Gironde.

Le président a rendu compte des réunions du comité régional des Pays de Loire auxquelles il a participé avec 3 membres du CA. Il a également participé au prix de la sportivité au Rectorat de NANTES.

En outre les quatre Cercles du département ANGERS – CHOLET – SAUMUR et SEGRE sont des relais précieux qui doivent œuvrer pour faire vivre le projet et apporter aux jeunes de nombreuses satisfactions. Tous se doivent d'être actifs.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des présent(e)s et des représenté(e)s.

Rapport financier

Compte de résultat 2018 : voir annexe

L'année 2018 s'est déroulée avec un souci de rigueur en essayant de respecter le budget prévisionnel présenté lors de la dernière assemblée générale avec comme événement la préparation de l'organisation du congrès national 2019.

Nous constatons

- un déficit du résultat financier de l'exercice de 181.74€,
- une baisse sensible du montant des cotisations,
- une baisse significative de la subvention de la DRDJSCS

- l'attribution d'une subvention FDVA2 pour le congrès 2019 et l'absence de soutien du Conseil Départemental.

L'état de rapprochement présente un total de charges d'exploitation de 8.436,83 €, alors que celui des produits d'exploitation est de 8.255,09 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 est donc déficitaire de 181,74 €.

Si l'on analyse les charges, on relève :

- Administration : 588,11 € (secrétariat, fournitures, affranchissement),
- Actions du Comité : 2.129,82 € (AG, déplacements, challenges, activités sociales),
- Relations extérieures : 3.176,12 € (Fédération, Région, MDS),
- Autres charges : 2.434 € (partenariat marathon inter entreprises, achats de médailles).

Si l'on analyse les produits, on constate :

- Cotisations : 3.740 €,
- Subventions : 1.000 € (BOP 219), 1000 € (FDVA2)
- Dons et partenariats : 1.434,76 € dons des adhérents, abandon de frais, allocation Fédération,
- Produits financiers : 18,33 € livret A
- Autres produits : 1 062 €, voyage régional, vente de médailles, repas AG.

Bilan financier :

Le résultat financier est déficitaire de 181,74 € mais il faut ajouter 1.000 € du congrès placés sur un compte d'attente.

Les avoirs en trésorerie sont de :

Compte courant C.A. :	210,68 €
Livret A :	2 818,33 €
Numéraire :	67,79 €
Compte d'attente C.A. « congrès 2019 » :	1.000 €
Soit un montant des Avoirs de :	4.096,80 € plus le stock de médailles.

La situation financière est bonne.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des présent(e)s et des représenté(e)s.

Congrès fédéral 2018 :

Le Président explique à l'assemblée les tenants et aboutissants concernant le Congrès fédéral 2019.

Nous avons, en terme de bénévolat, dépensé beaucoup d'énergie pour préparer ce congrès mais nous ne pouvions signer la convention prévue par la fédération car celle ci organisait notre faillite financière.

Donc, la décision de nous en retirer l'organisation a été prise le 11 décembre unilatéralement par le président DUROZOY.

Nous n'avons reçu aucune information officielle et seul un membre du CA fédéral, M Guy CHAMBRIER (vice-président) a transmis un compte-rendu (par téléphone) le 15 janvier à Hervé OZO pour l'informer.

Ce congrès se tiendra normalement à PARIS le 17 mai au matin.

En réaction :

Le président Hervé OZO propose deux actions :

1_ Possibilité de dépôt d'une plainte au Tribunal Administratif pour récupérer une partie éventuelle des frais engagés.

Nous avons suffisamment d'arguments juridiques et de son coté Antoine BITEAU, pense également déposer plainte au nom de sa société prestataire de service (dépenses bénévoles engagées ~20 000 €).

2_ Action sur les adhésions

Nous ne payons que deux adhésions, celle du Président Hervé OZO et celle de la référente « internet » Caroline BARITEAU ; ainsi le Comité est adhérent de la Fédération sans transmettre la quote part fédérale(12€) pour la totalité des **adhésions**.

Celles ci seront mises **en attente** sur un compte à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Président rappelle que ces actions entraînent automatiquement l'arrêt de l'envoi de la carte d'adhérent et de la revue fédérale.

Ces propositions d'actions sont acceptées à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

I - Action prévue : Congrès

Nous irons en groupe à ce Congrès pour faire pression, après avoir eu un éventuel accord avec d'autres Comités qui nous sont favorables et nous en parlerons à l'AG régionale qui se tiendra prochainement.

Question : quid des frais administratifs à engager pour le dépôt au tribunal ?; réponse : Nous disposons de juristes bénévoles et tout est prévu pour les frais.

Suggestion de Mme BONHOMMEAU : prendre rendez-vous dans les ministères concernés et faire un dépôt de plainte auprès de ceux-ci.

Question : quid du budget dispendieux de la fédération ?; réponse : celui ci est inaccessible, totalement verrouillé et donc impossible à contrôler.

II - Action prévue : Marathon relais 2019 :

Le Président passe la parole à Alain CHARRANCE (organisateur),

Ce Marathon se déroule les 6,7 et 8 juin, environ 2500 athlètes. Le 7 est réservé au Marathon.

Antoine BITEAU propose que nous engagions une équipe CD49MJSEA handisport et sport adapté, Jean-Paul DUPUIS s'occupe de faire l'équipe en contactant toutes les associations concernées.

III – Autres questions :

Question : à quelle date doit on faire l'AG des Cercles ?; réponse : les présidents de chaque Cercle sont libres de décider de la date.

Fin à 12 h 00

La Secrétaire adjointe
C. BARITEAU



Le Président
H. OZO



